

Décision du Président

Service TRANSPORTS MOBILITES
N° 8481
Date 16/01/2014
Objet Cession de deux véhicules de transport pour personnes à mobilité réduite au Garage BR AUTO

Conformément à la délibération n° 39 du 26 mars 2010, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Conformément à la convention de délégation de service public de transports urbains liant le Grand Nancy à la société TRANSDEV NANCY, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2018, dans laquelle l'article 20 prévoit la réforme ou la revente des investissements mis à disposition du délégataire par l'autorité organisatrice,

Compte tenu de l'avenant n° 1 au contrat de délégation, en date du 9 juillet 2013, améliorant l'offre initiale du service Handistan, à titre expérimental et justifiant deux véhicules supplémentaires pour renforcer les services en semaine, en soirée et week-end,

Compte tenu de la décision du Grand Nancy de ne réformer que deux des quatre véhicules renouvelés en 2013, dans la perspective de mener l'expérimentation des nouveaux services Handistan,

Après consultation auprès de différents garages ou sociétés susceptibles d'être intéressés par la reprise des deux véhicules de type Renault MASTER,

Après proposition du garage BR AUTO de Dombasle-sur-Meurthe en date du 18 juin 2013 pour la reprise de deux véhicules de transport pour personne à mobilité réduite,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

- de céder, en l'état, au garage BR AUTO, situé 45, avenue de Rosières à DOMBASLE-SUR-MEURTHE (54110), 2 véhicules décrits dans le tableau suivant :

Marque	Type	N° du parc	Immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
RENAULT	FDCWLHMOD	787	760 ADF 54	30/11/2006
RENAULT	FDC1LHMOD MASTER	795	173 AEY 54	01/06/2007

Les véhicules concernés ont été acquis le 30/11/2006 au prix unitaire de 52 411,69 € HT, soit 61 608,44 € TTC (parc 787), et le 01/06/2007 au prix unitaire de 52 382,50 € HT, soit 61 573,55 € TTC (parc n° 795).

- de signer les actes à intervenir.

Le montant de la cession s'élève à 375 € TTC par véhicule, représentant un montant total de 750 € TTC, soit 625 € HT.

Le garage BR AUTO assurera à sa charge l'évacuation et le transport des deux véhicules réformés, actuellement stationnés au dépôt de bus, 59 rue Marcel Brot à Nancy.

Les cessions de ces véhicules feront l'objet d'une sortie d'inventaire et de l'état de l'actif.

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget annexe "transports" à la s/fonction 03 article 024 programme 80 "matériel roulant" service 720.

Envoi Préfecture	16/01/2014
Retour Préfecture	21/01/2014
Publication	16/01/2014
Envoi Service	22/01/2014
Exécutoire	21/01/2014

Annexes